



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTRÔLES ICPE

**RENCONTRE DREAL / ASSOCIATIONS 10 OCTOBRE 2023
SERVICE PREVENTION DES POLLUTIONS ET DES RISQUES**

Sommaire

1. Les responsabilités de l'exploitant

2. L'inspecteur

3. Le contrôle

4. Les données et constats



1. Les rôles et responsabilités

L'exploitant est **responsable de**

- **Construire, aménager et exploiter son site conformément aux dossiers déposés et aux prescriptions qui lui sont applicables** (arrêtés ministériels et préfectoraux) ;
- Mettre en oeuvre l'organisation nécessaire pour **s'assurer de cette conformité** ;
- Porter à connaissance du préfet les évolutions de son site ;
- Déclarer à l'Inspection les incidents et accidents susceptibles d'atteintes à l'environnement



2. L'inspecteur

Pour être inspecteur ?

- Un recrutement de cursus techniques ou scientifiques ;
- Un **parcours d'habilitation d'une durée de 9 à 12 mois** (voire plus)
 - Des formations ;
 - Du tutorat.
- A l'issue de ce parcours :
 - Le commissionnement (arrêté ministériel) qui définit une zone géographique par inspecteur (Région ou France) ;
 - **L'assermentation** ;
 - Une carte d'inspecteur.

Les postures de l'inspecteur des Installations Classées (IIC)

- L'IIC instruit ;
- **L'IIC contrôle ;**
- L'IIC informe, explique ;



2. Le contrôle

Les différents types de contrôles

- Les contrôles de terrain par l'inspecteur
- Les contrôles documentaires
- Les contrôles inopinés par des laboratoires tiers mandatés par l'Inspection

Le programme de contrôle « terrain »

- Une **périodicité minimale** entre 2 contrôles :
 - 1, 3, 7 ans pour les sites soumis à autorisation/enregistrement en fonction des enjeux et impacts potentiels ;
 - 5 ans pour les installations soumise à déclaration contrôlée.
- Les contrôles suites à **mise en service** ;
- Les contrôles de suivi de **mise en demeure et sanctions** ;
- Des **thèmes annuels** nationaux, régionaux, départementaux
 - Les actions « coup de poing », souvent **inopinées**
- Les contrôles « réactifs » suite à **plaintes, accidents/pollutions, « cascade »**

Le contrôle

- Un contrôle est
 - **un sondage ciblé et proportionnel aux enjeux et impacts potentiels**
 - ponctuel, sur une **durée limitée** ;
- Un contrôle s'appuie sur **des auditions, des vérifications documentaires, des constats visuels** ;
- Un contrôle vérifie la **conformité entre une situation constatée et un référentiel réglementaire** ;
- Un contrôle n'est **pas un audit**.
- En contrôle, l'inspecteur est en posture de **police**.

Les suites d'inspections

- **Un contrôle = un rapport publié** (sauf exception) sur <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=1>
- Suites peuvent être :
 - Conformes
 - Susceptibles de suite (en attente d'informations)
 - Non conformes
 - Posture administrative (Préfet) : Mise en demeure, puis sanctions administratives
 - Posture pénale (Procureur) : Procès verbal
 - Situations illégales (exploitation sans les autorisations requises)
 - Atteintes à l'environnement (pollution, ...)
 - Mise en danger,
 - Récurrence,...



3. Les données bretonnes et constats

Données 2022

Le parc : 7801

- Industries : 1909 sites A/E
- Elevages : 5892 sites A/E

Les inspecteurs

- 124 inspecteurs
- 97,5 équivalent temps plein

Les inspections (tous sites) : 2125

- Industries : 818
 - 5/10/23 : 617
- Elevages : 1307
 - 5/10/23 : 1086

Les suites et constats (données 2022)

Mise en demeure : 226 (10%)

- Industries : 98
- Elevages : 158

Les sanctions administratives

(Mise en demeure non respectée ou site illicite)

- Industries : 6
- Elevages : 4

Les mesures d'urgence

- Industries : 4
- Elevages : 1

Procès verbaux : 60 (3%)

- Industries : 4
- Elevages : 56

Zoom sur quelques thèmes de contrôle

Industries

- Installations NH3 (risque accidentel)
- Tour aéroréfrigérantes (risque sanitaire)
- Mise en service des casiers ISDND (étanchéité)
- Exercice inopiné (SEVESO)

Elevages

Priorité sur le risque de pollution par les nitrates

- Équilibre de la fertilisation (Arrêté GREN)
- Capacité des ouvrages de stockage des effluents
- Absence de rejet direct dans le milieu
- Plan de fumure et cahier de fertilisation
- Respect du 170kg Norg/ha de SAU

Quelques actions 2022 ou 2023

- Sécheresse 2022
- Déchets : ISDI, transit, VHU
- Eolien : n° d'alerte
- Incendie : connaissance stock, réserve d'eau, accessibilité, confinement des eaux
- Travaux de dépollution
- Fluides frigorigènes fluorés
- Activités 100m autour SEVESO
- Propreté sorties carrières
- ...



Merci pour votre attention